

saires et habitans luy fournissant de clefz et maintiennent lad. porte ouurant et fermant. Et oultre ce sera tenu led. Massard bien et deuement entretenir, recouuerte lad. tornelle ou esquisse, qui ne vienne à ruyne et demollir, car ainsi est passé entre lesd. parties... » (f^o 187-188).

11 mai 1561. — Même bail aux mêmes conditions à Henry Couste, maréchal, de « la tornelle ou esquisse qui est au dessus le portal de la porte des Granges en ceste ville de Coindrieu... » (f^o 188-189).

11 mai 1561. — Même bail, aux mêmes conditions, à Antoine Genygury de « la tornelle ou esquisse, qui est à présent sur le portal de la Porte, appelé la Grande-porte de Pelleguy ou du chasteau dud. Coindrieu... » (f^o 190-191).

11 mai 1561. — Confirmation du bail des habitants de Coindrieu à Estienne Mayot, dit Bonnet, au « portal, murs et murailles de la ville dud. Coindrieu, prest la porte de la Berliere, d'une maison que ledict Mayot y a faict construire naguères, » moyennant les conditions précédentes (f^o 191-192).

12 mai 1561. — Bail par Anthoine Rollet, l'un des commissaires consul et sindicq de la ville de Coindrieu, à « Jehan Preuerier, bollengier », d'« vne esquisse ou tornelle estant assize sur les murs de la ville dudit Coindrieu, au lieu des Granges, ayant son regard sur les fossés dudit Coindrieu, à l'endroit du vergier de damoysele Gladine Chappuis... » à la charge de troys solz monnoye de roy de sens (8) et seruice annuel, perpetuel et reddituel pourtant

(8) Cens.